

**MÉMOIRE DÉPOSÉ  
AU SÉCRÉTARIAT DE LA COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

**Consultation sur la planification pluriannuelle de l'immigration au Québec  
– Horizon 2026 - 2029 –**

**L'ASSOCIATION DES COLLÈGES PRIVÉS NON SUBVENTIONNÉS**

**- ACPNS -**

**AOÛT 2025**

## Synthèse du mémoire

L'Association des collèges privés non subventionnés (ACPNS) salue la consultation sur la planification de l'immigration 2026–2029 et rappelle que les collèges privés non subventionnés (CPNS) sont des acteurs clés d'une immigration francophone, qualifiée et rapidement intégrée. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et de forte surqualification des immigrants récents, leurs programmes de diplômes d'études professionnelles de niveau secondaire (DEP) et d'attestations d'études collégiales (AEC) offrent des solutions immédiates de requalification, de francisation et d'intégration professionnelle.

Cependant, les CPNS – dont 99 % sont situés à Montréal – ainsi que leurs étudiants étrangers sont confrontés à plusieurs freins majeurs : exclusion du permis de travail post-diplôme (PTPD), plafonnement indifférencié des admissions, absence de reconnaissance de leur contribution aux objectifs gouvernementaux et iniquité d'accès aux ressources de francisation. Ces obstacles fragilisent un réseau éducatif agile, structurant et sans pression sur les finances publiques.

Pour une immigration réellement planifiée, diversifiée et cohérente, l'ACPNS recommande les actions suivantes :

**1. Reconnaître les DEP et AEC offerts par les CPNS** comme étant directement alignés sur les visées d'emploi de la politique d'immigration, et les protéger dans les politiques de réduction du Programme d'études pour étudiants étrangers (PEE).

**2. Réformer la méthodologie d'attribution des quotas** pour la rendre prévisible, constante et transparente :

- **Baser** les quotas sur des critères mesurables, vérifiables et audités (ex. taux d'inscription confirmé, conformité réglementaire, etc.).
- **Limiter** les quotas à la capacité d'accueil réelle des établissements (NMEA).
- **Exclure** du calcul les renouvellements de CAQ ainsi que les CAQ liés à un permis d'études refusé.
- **Harmoniser** les règles entre le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et le ministère de l'Éducation (MEQ).
- **Mettre en place** un système de contrôle inspiré du modèle fédéral, incluant la vérification des lettres d'admission.
- **Fixer** les quotas pour une période minimale de deux ans afin de refléter les délais réels du recrutement international.
- **Prévoir** l'attribution de places de quotas supplémentaires lorsqu'un programme additionnel est ajouté au permis d'un établissement.

**3. Donner accès au PTPD aux diplômés internationaux des CPNS** ayant complété un programme reconnu en pénurie de main-d'œuvre ou répondant à des besoins régionaux et réussi un test officiel de maîtrise du français, afin qu'ils puissent occuper un emploi dans leur domaine et, par la suite, présenter une demande de résidence permanente.

**4. Adopter le scénario 2C** du « Document de consultation du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) », qui prévoit un ajustement progressif et modéré des seuils d'immigration permanente afin de tenir compte à la fois des besoins économiques (pénurie de main-d'œuvre, secteurs prioritaires, besoins régionaux) et de la capacité réelle d'accueil des services publics. Ce scénario se situe entre le statu quo et une hausse importante des seuils, offrant un équilibre entre intégration réussie et besoins du marché du travail.

**5. Assurer une gouvernance concertée** avec un préavis minimal de 12 mois pour tout changement réglementaire, et une consultation systématique des CPNS.

Les Collèges privés non subventionnés (ACPNS) sont des alliés naturels du Québec dans sa stratégie d'immigration économique, inclusive et francophone. Pour cela, ils doivent être pleinement reconnus, soutenus et intégrés à la planification publique.

## Table des matières

<b>Synthèse du mémoire</b>	<b>2</b>
<b>L'Association des collèges privés non subventionnés (ACPNS)</b>	<b>4</b>
<b>Liste des membres   2025</b>	<b>5</b>
<b>Portrait des collèges privés non subventionnés du Québec (CPNS)</b>	<b>6</b>
<b>Mémoire</b>	<b>7</b>
Introduction	7
1. Secteurs économiques ou professions à prioriser	8
Recommandation 1	
2. Protection ciblée des programmes et niveaux d'études face aux mesures de réduction	8
Recommandation 2	
3. Dimension régionale et territorialisation	9
Recommandation 3	
4. Choix de scénarios pour l'immigration permanente	10
Recommandation 4.	
5. Conséquences des mesures récentes (2022-2025)	11
Recommandation 5.	
Conclusion	11
Tableau récapitulatif des recommandations de l'ACPNS	12

## L'Association des collèges privés non subventionnés (ACPNS)

L'Association des collèges privés non subventionnés (ACPNS) est un acteur clé dans le secteur de l'éducation au Québec, représentant une partie importante des établissements d'enseignement collégial et en formation professionnelle.

### Structure et Membres

**L'ACPNS constitue aujourd'hui un réseau solide et représentatif de 37 membres, dont 27 établissements d'enseignements collégial et 10 institutions de formation professionnelle.** Ensemble, ces membres sont des acteurs majeurs de la formation technique et professionnelle, proposant une offre diversifiée d'Attestations d'études collégiales (AEC) et de Diplômes d'études professionnelles (DEP). Les rares institutions non-membres, bien qu'elles détiennent un permis, choisissent de ne pas adhérer principalement en raison d'un effectif étudiant limité, de ressources financières insuffisantes ou parce qu'elles sont fragilisées, voire en voie de fermeture. Cette situation découle des nombreuses modifications réglementaires survenues ces dernières années et ayant particulièrement affecté la clientèle étudiante étrangère dans le réseau des établissements non subventionnés (perte du permis de travail post-diplôme, quotas d'admission, exigence de la connaissance du français à la diplomation, etc.). Ce contexte confère à l'ACPNS une représentativité et une légitimité accrues, en regroupant les établissements les plus actifs, solides et influents du secteur.

### Historique

Fondée en 1964 sous le nom de *Conseil des écoles professionnelles privées*, l'association a évolué au fil des ans, adoptant le titre de *Conseil des collèges non subventionnés* en 1991, avant de prendre sa dénomination actuelle en 2017. Cette évolution témoigne de son adaptation aux changements dans le secteur de l'éducation et aux besoins de ses membres.

### Gouvernance

Le comité exécutif de l'association, composé de membres nommés par l'assemblée générale, joue un rôle essentiel dans sa gouvernance. Présidée par Ginette Gervais, cette équipe inclut également le vice-président Guy Côté et le secrétaire trésorier Sylvain Lalande. Ce comité est chargé de représenter l'association auprès des instances gouvernementales et des organismes de réglementation.

### Mission

L'ACPNS a pour mission de :

- Représenter ses membres auprès des gouvernements et organismes concernés par l'enseignement privé non subventionné.
- Promouvoir l'accessibilité au réseau des collèges de carrières.
- Faciliter le partage de ressources, le développement d'outils, et l'amélioration de la qualité de la formation.
- Optimiser les services offerts aux étudiants.

L'ACPNS est un pilier essentiel pour les collèges privés non subventionnés au Québec. En soutenant ses membres, en défendant leurs intérêts et en collaborant avec d'autres organismes, l'association contribue à l'amélioration continue de l'éducation technique et professionnelle. Sa capacité à naviguer dans un environnement réglementaire complexe et à promouvoir l'accessibilité et la qualité de la formation en fait un acteur indispensable dans le paysage éducatif québécois.

## ACPNS | ASSOCIATION DES COLLÈGES PRIVÉS NON SUBVENTIONNÉS

### Liste des membres | 2025

MEMBRES ACPNS   PERMIS COLLÉGIAL		MEMBRES ACPNS   PERMIS FORMATION PROFESSIONNELLE	
1	Cargair Ltée	1	Académie des pompiers
2	Collège Cestar / Syn Studio	2	Aviron Québec Collège Technique
3	Collège April-Fortier Inc.	3	Collège April-Fortier
4	Collège Avalon	4	Collège Canada Inc.
5	Collège Canada	5	Collège CDI Administration. Technologie. Santé
6	Collège CDI Administration. Technologie. Santé	6	Collège de technologie Véritas inc.
7	Collège Cumberland	7	Collège Greystone
8	Collège d'aéronautique	8	Collège Herzing
9	Collège d'enseignement en immobilier inc.	9	Collège Milestone
10	Collège de gestion. Technologie et santé Matrix Inc.	10	École supérieure internationale de Montréal
11	Collège de l'immobilier du Québec		
12	Collège de technologie Ascent Inc.		
13	Collège des Technologies de l'Information de Montréal		
14	Collège Greystone		
15	Collège Herzing		
16	Collège Milestone		
17	Collège Select Aviation		
18	École de danse contemporaine de Montréal		
19	École de management INSA		
20	École nationale de l'humour		
21	École supérieure internationale de Montréal		
22	Hélicraft		
23	Institut Trebas Québec Inc.		
24	Lachute Aviation		
25	MultiHexa		
26	Passport Hélico		
27	Rubika Montréal		

### Portrait des Collèges privés non subventionnés (CPNS) au Québec

Les Collèges Privés Non Subventionnés (CPNS) occupent une place essentielle dans le paysage éducatif du Québec. Ils se distinguent par leur autonomie, leur flexibilité et leur capacité à offrir des programmes diversifiés adaptés aux besoins du marché. Voici un aperçu des caractéristiques, des avantages et des défis auxquels ces établissements font face.

#### Caractéristiques

- **Autonomie institutionnelle** : Les CPNS sont des établissements d'enseignement qui ne reçoivent pas de financement public direct. Ils gèrent leur budget, leurs ressources humaines et leurs programmes de manière indépendante, ce qui leur permet de prendre des décisions rapides et adaptées aux besoins de leurs étudiants et du marché.
- **Diversité des programmes** : Ces institutions offrent une vaste gamme de programmes, allant des formations professionnelles (DEP) aux diplômes techniques collégiales (AEC). Leur offre éducative couvre des secteurs variés, tels que les technologies de l'information, la santé, l'aéronautique, l'administration, le design et les arts, etc.
- **Adaptabilité et innovation** : Les CPNS sont souvent à l'avant-garde de l'innovation pédagogique. Ils adaptent leurs curriculums en fonction des tendances émergentes et des besoins du marché, intégrant des nouvelles technologies et des approches pédagogiques modernes.

#### Avantages

- **Flexibilité** : Leur indépendance leur permet d'ajuster rapidement leurs programmes et leurs méthodes d'enseignement. Cette agilité est un atout majeur dans un monde du travail en constante évolution.
- **Encadrement personnalisé** : Les classes dans les CPNS sont généralement de taille plus réduite, favorisant un encadrement personnalisé et une attention accrue envers chaque étudiant.
- **Partenariats solides avec l'industrie** : Étant privés, beaucoup de CPNS établissent des partenariats avec des entreprises et des organisations professionnelles, ce qui leur permet d'offrir des stages pertinents et d'assurer une meilleure intégration des diplômés dans le marché du travail.
- **Accès à des ressources variées** : Bien que non subventionnés, ces établissements peuvent proposer des infrastructures modernes et des équipements de pointe grâce à leurs revenus autonomes, souvent issus des frais de scolarité et des partenariats.

#### Défis rencontrés par les CPNS

- **Concurrence accrue** : Les CPNS font face à une forte concurrence non seulement des établissements publics, mais aussi d'autres institutions privées subventionnées. La nécessité de se démarquer par la qualité de l'enseignement et la pertinence des programmes est donc cruciale.
- **Absence de subventions** : ces établissements ne bénéficient d'aucune subvention comme les collèges publics, et les collèges privés subventionnés. Ils doivent compter sur les frais de scolarité pour financer leurs opérations.
- **Réglementation** : Les CPNS sont soumis à une réglementation stricte, ce qui peut parfois entraver leur flexibilité. Les changements législatifs ou les nouvelles exigences gouvernementales peuvent avoir des impacts significatifs sur leur fonctionnement.
- **Perception du public et des autorités gouvernementales** : Malgré leurs avantages, les CPNS doivent souvent lutter contre des stéréotypes ou des préjugés concernant la qualité de l'enseignement par rapport aux établissements subventionnés. Une communication claire sur leurs réussites et leur valeur ajoutée est essentielle.

#### Rôle dans l'éducation au Québec

Les Collèges privés non subventionnés (CPNS) jouent un rôle crucial dans l'enrichissement de l'offre éducative au Québec. En diversifiant les options disponibles pour les étudiants, ils répondent aux besoins variés du marché du travail et contribuent à former des diplômés compétents dans des secteurs en demande, renforçant ainsi l'économie locale et régionale.

Au-delà de cet aspect économique, les CPNS se distinguent aussi par leur engagement envers les étudiants en difficulté. En proposant des méthodes d'apprentissage adaptées, des classes à effectifs réduits et un encadrement personnalisé, ces collèges offrent un environnement souvent mieux adapté à leurs besoins. Cela permet à de nombreux jeunes adultes de surmonter des obstacles et de s'épanouir académiquement.

En somme, les CPNS sont des acteurs dynamiques et essentiels du système éducatif québécois. Leur capacité d'innovation, leur engagement envers l'excellence académique et leur adaptabilité font d'eux des partenaires précieux pour le développement des compétences et la préparation des futurs professionnels, tout en favorisant l'inclusion et l'équité éducative.

– MÉMOIRE –

Consultation sur la planification pluriannuelle de l'immigration au Québec – Horizon 2026-2029

Introduction

L'Association des collèges privés non subventionnés (ACPNS) souhaite contribuer de manière constructive à la consultation sur la planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029. Dans un contexte de transition démographique accélérée, de pénuries sectorielles de main-d'œuvre et de pressions croissantes sur les infrastructures d'accueil, les collèges privés non subventionnés (CPNS) pourraient jouer un rôle structurant dans la chaîne d'intégration, de francisation et de formation des nouveaux arrivants.

Entre 2019 et janvier 2025, le nombre de résidents non permanents (RNP) au Québec a bondi de 200 000 à 616 552, soit une augmentation de 203 %. Parallèlement, la population du Québec, estimée à 8,6 millions en 2022, devrait atteindre 9,1 millions en 2025 – une croissance largement alimentée par l'immigration (source : Institut du Québec, 2025). Cette transformation pose des défis considérables pour l'intégration sociale, le logement, les services de santé, l'éducation... et pour la pérennité du français.

Dans ce contexte, les CPNS représentent une réponse stratégique, souple et innovante. Ils forment chaque année des milliers d'étudiants dans des programmes menant à des diplômes d'études professionnelles (DEP) et des attestations d'études collégiales (AEC), deux filières qualifiantes fortement arrimées aux besoins économiques actuels. Selon les données de 2024, près de 49,4 % des résidents non permanents (RNP) détenaient un diplôme universitaire, mais peinaient à s'intégrer professionnellement en raison de la non-reconnaissance de leurs acquis à l'étranger. En comparaison, les diplômés locaux de DEP et d'AEC bénéficient d'un taux d'intégration rapide et de meilleurs revenus d'entrée.

Or, 99 % des collèges privés non subventionnés (CPNS) sont situés dans la région métropolitaine de Montréal, où résident 67,2 % des résidents non permanents (RNP), c'est-à-dire les personnes présentes au Québec à titre temporaire — notamment les étudiants étrangers, travailleurs temporaires et demandeurs d'asile. Depuis trois ans, ces établissements font face à un retrait systématique de l'accès au permis de travail post-diplôme (PTPD) pour leurs diplômés, les plaçant dans une situation économique précaire. Cette exclusion, combinée à l'instabilité réglementaire et à l'imprévisibilité du traitement des demandes, a entraîné une chute marquée des inscriptions internationales, remettant en question la viabilité de plusieurs établissements. Pour certains, les pertes de revenus sont estimées à plus de 60 % en trois ans.

L'ACPNS reconnaît que l'arrivée soutenue d'étudiants étrangers et de demandeurs d'asile accroît la pression sur les services publics. Elle adhère néanmoins à la nécessité pour le Québec de recruter, sélectionner, accueillir et retenir – en français – une immigration adaptée aux réalités du marché du travail. Pour y parvenir, il faudra opérer des choix stratégiques, notamment en misant sur les parcours de formation courts et professionnalisants offerts dans les CPNS.

Les DEP et AEC s'inscrivent justement dans cette logique. En 2024, 48,5 % des immigrants très récents étaient surqualifiés pour l'emploi qu'ils occupaient, et leur taux de chômage atteignait 11,3 %, contre 7,6 % pour l'ensemble des immigrants (source : Statistiques démographiques et projections, Institut du Québec, 2025). Ces chiffres traduisent l'inadéquation entre les qualifications obtenues à l'étranger et les besoins locaux. En revanche, les AEC et DEP forment localement une main-d'œuvre adaptée, francisée et mieux intégrée.

En proposant une vision fondée sur la complémentarité, la qualité des parcours et l'arrimage avec les régions, ce mémoire cherche à faire valoir le rôle des CPNS comme partenaires légitimes d'une immigration réussie. Le texte suit la structure proposée à la page 68 du Cahier de consultation et s'appuie sur les données les plus récentes, notamment celles produites par l'Institut du Québec dans le cadre de ses travaux sur les tendances migratoires, sociodémographiques et économiques.

- *Des secteurs économiques ou des professions particulières devraient-ils être priorités ?*
- *Des niveaux d'étude ou des programmes d'étude spécifiques devraient-ils être protégés des mesures de réduction ?*
- *Les mesures proposées devraient-elles tenir compte de la dimension régionale ?*

## 1. Secteurs économiques ou professions à prioriser

Le Québec doit poursuivre ses efforts pour arrimer la sélection des personnes immigrantes aux besoins réels du marché du travail. Dans cette optique, les collèges privés non subventionnés (CPNS) constituent des leviers stratégiques, car ils offrent des programmes de formation directement orientés vers les secteurs identifiés comme prioritaires par le ministère de l'Éducation, la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et Services Québec : santé, administration, technologies de l'information, construction, services sociaux, etc.

Les parcours menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou à une attestation d'études collégiales (AEC), dispensés dans des établissements autorisés, permettent une intégration rapide et efficace des personnes immigrantes au marché de l'emploi. Concrets, ciblés et accessibles, ces parcours répondent aux besoins de candidats qui ne remplissent pas toujours les critères d'admission universitaire, tout en favorisant une immigration inclusive, diversifiée et mobilisable à court terme.

En 2024, plus de 38 000 titulaires de permis de travail œuvraient déjà dans des professions techniques ou spécialisées (source : Institut du Québec, 2025). Pourtant, ce bassin demeure insuffisant pour combler les besoins urgents de plusieurs secteurs. En misant sur la formation professionnelle (DEP) et technique (AEC), le Québec peut former localement une main-d'œuvre immédiatement opérationnelle, tout en assurant une francisation structurée dès le début du parcours.

Contrairement aux établissements collégiaux subventionnés, qui peuvent offrir des programmes pertinents mais parfois dans des domaines moins en demande, les CPNS orientent systématiquement leurs DEP et AEC vers les secteurs en pénurie. Cette adaptation constante aux besoins immédiats du marché du travail, essentielle à leur viabilité économique, garantit une adéquation directe entre la formation offerte et les priorités de l'État.

Le Programme d'études pour étudiants étrangers (PEE), qui encadre l'accueil et les conditions d'admission des étudiants internationaux au Québec, fait actuellement l'objet de mesures restrictives visant à réduire le nombre d'admissions dans certains programmes ou établissements. Une telle réduction, appliquée sans distinction qualitative, risque de freiner l'apport des CPNS dans la réponse aux besoins économiques urgents et dans la francisation des nouveaux arrivants.

*Le Programme d'études pour étudiants étrangers désigne le cadre réglementaire qui encadre l'accueil et les conditions d'admission des étudiants internationaux au Québec. Les mesures de réduction du PEE visent à limiter le nombre d'admissions dans certains programmes ou établissements.*

**Recommandation 1 : Reconnaître les DEP et AEC offerts par les CPNS** comme étant directement alignés sur les visées d'emploi de la politique d'immigration, et les protéger dans les politiques de réduction du Programme d'études pour étudiants étrangers (PEE).

## 2. Protection ciblée des programmes et niveaux d'études face aux mesures de réduction (Quotas)

### Maintien ciblé des formations essentielles en période de restrictions

Si le gouvernement souhaite plafonner les admissions d'étudiants étrangers, il est essentiel que ce plafonnement ne soit ni arbitraire ni indifférencié. Une approche aveugle, déconnectée de la performance réelle des établissements, risquerait d'accentuer la vulnérabilité d'un réseau privé non subventionné qui, rappelons-le, ne pèse pas sur les finances publiques. Les collèges privés non subventionnés (CPNS) ont déjà subi un recul important des inscriptions internationales depuis leur exclusion du permis de travail post-diplôme (PTPD), ce qui a fragilisé leur modèle économique. Imposer un plafond uniforme reviendrait à pénaliser indistinctement tous les établissements, y compris ceux qui offrent des formations de qualité directement alignées sur les besoins documentés du marché du travail, notamment dans les domaines en pénurie.

Une véritable planification stratégique exigerait que plusieurs scénarios soient envisagés plutôt qu'un seul. Ces scénarios devraient intégrer des variables clés telles que le secteur d'études, le niveau de pénurie de main-d'œuvre associé au programme, la performance académique et réglementaire des établissements, ainsi que la capacité réelle d'accueil. Une telle approche différenciée permettrait de concilier la maîtrise des volumes d'immigration temporaire avec la préservation des leviers stratégiques que représentent les DEP et AEC dans les CPNS. Elle offrirait également une stabilité minimale aux établissements performants, en leur garantissant un volume plancher d'admissions et en prévoyant une marge de croissance encadrée. Ce cadre équilibré serait non seulement plus juste, mais aussi plus efficace pour soutenir les secteurs économiques prioritaires et favoriser la francisation des nouveaux arrivants.

### Un mode de calcul des quotas à réformer en profondeur

L'expérience récente démontre que la méthodologie d'attribution des quotas, telle qu'imposée par le passé, soulève des enjeux majeurs. La planification de février 2025 a mis en lumière plusieurs incohérences et erreurs d'interprétation ayant causé des préjudices importants aux établissements. Le mode de calcul appliqué par décret a été déployé sans consultation préalable du milieu, sans transparence quant aux données utilisées, sans mécanisme de révision ou de contestation et sans préavis suffisant.

De plus, en se basant sur le nombre de demandes de CAQ plutôt que sur l'effectif réel ou les inscriptions confirmées, la méthodologie a produit des résultats imprécis et inadéquats. Les établissements n'ont bénéficié d'aucun délai d'adaptation pour ajuster leurs plans, ce qui a entraîné des impacts directs sur leur fonctionnement et sur les parcours des étudiants. Plusieurs de ces derniers, en situation de renouvellement de leur CAQ, se sont retrouvés dans l'impossibilité de poursuivre leurs études, les plaçant dans une situation de grande précarité.

À cela s'ajoutent des disparités notables entre les décisions du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et celles du ministère de l'Éducation (MEQ), alimentant la confusion et l'instabilité réglementaire dans le réseau. Pour assurer une gouvernance efficace et prévisible, il est impératif que les établissements soient consultés de manière formelle et régulière. Cette concertation devrait tenir compte des réalités diverses du terrain, des particularités régionales et des paramètres propres à chaque programme lors de la fixation des quotas.

Il faudrait réformer la méthodologie d'attribution des quotas pour la rendre prévisible, constante et transparente, en basant les quotas sur des critères mesurables, vérifiables et audités tels que le taux d'inscription confirmé ou la conformité réglementaire, en les limitant à la capacité d'accueil réelle (NMEA), et en excluant du calcul les renouvellements de CAQ ainsi que les CAQ liés à un permis d'études refusé. Harmoniser les règles entre le MES et le MEQ, mettre en place un système de contrôle inspiré du modèle fédéral avec vérification des lettres d'admission, fixer les quotas pour une période minimale de deux ans afin de refléter les délais réels du recrutement international et prévoir l'attribution de places supplémentaires lorsqu'un programme additionnel est ajouté au permis d'un établissement.

#### **Recommandation 2 : Réformer la méthodologie d'attribution des quotas pour la rendre prévisible, constante et transparente**

- **Baser les quotas sur des critères mesurables, vérifiables et audités** (taux d'inscription confirmé, conformité réglementaire, etc.).
- **Limiter les quotas à la capacité d'accueil réelle** des établissements (NMEA).
- **Exclure du calcul** les renouvellements de CAQ ainsi que les CAQ liés à un permis d'études refusé.
- **Harmoniser les règles** entre le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et le ministère de l'Éducation (MEQ).
- **Mettre en place un système de contrôle** inspiré du modèle fédéral, incluant la vérification des lettres d'admission.
- **Fixer les quotas** pour une période minimale de deux ans afin de refléter les délais réels du recrutement international.
- **Prévoir l'attribution** de places supplémentaires lorsqu'un programme additionnel est ajouté au permis d'un établissement.

*Le recrutement d'étudiants étrangers nécessitant souvent plus d'un an de démarches – promotion, partenariats, procédures d'immigration – la stabilité des quotas sur deux ans permettrait aux CPNS de planifier leurs cohortes, sécuriser leurs investissements et contribuer plus efficacement aux objectifs économiques et d'intégration du Québec.*

### 3. Dimension régionale et territorialisation

La volonté du gouvernement de favoriser une meilleure répartition de l'immigration sur l'ensemble du territoire québécois est légitime et nécessaire pour éviter la surconcentration des nouveaux arrivants dans certaines régions. Toutefois, cette régionalisation ne peut s'opérer efficacement sans une coordination étroite avec les acteurs de première ligne, notamment les collèges privés non subventionnés (CPNS), dont 99 % sont implantés dans la région métropolitaine de Montréal. Cette réalité géographique doit être pleinement intégrée dans les politiques publiques. Bien que localisés dans la métropole, les CPNS accueillent une clientèle issue de partout au Québec et de l'étranger, et disposent d'un savoir-faire reconnu en matière d'intégration francophone.

En 2024, 96,8 % des immigrants au Québec déclaraient connaître le français, mais près de 70 % utilisaient une autre langue comme langue principale. Cette tension linguistique, particulièrement sensible à Montréal, ne saurait être atténuée par une simple réduction du volume d'admissions ; elle exige au contraire une intensification des efforts de francisation et d'intégration culturelle.

Les CPNS pourraient contribuer beaucoup plus activement à la régionalisation s'ils n'étaient pas exclus du permis de travail post-diplôme (PTPD). Actuellement, l'impossibilité pour leurs diplômés étrangers de travailler au Québec après leurs études empêche toute perspective réelle de mobilité professionnelle vers les régions. Si le PTPD leur était de nouveau accessible, les CPNS pourraient déployer des stratégies ciblées pour soutenir la régionalisation : valorisation de la sélection d'étudiants francophones, intégration de cours de mise à niveau linguistique dès les premières semaines de formation et inclusion d'activités favorisant la découverte culturelle et économique des régions dans les parcours académiques.

En disposant de cet outil de rétention, les CPNS seraient également en mesure de sensibiliser leurs diplômés aux perspectives professionnelles hors des grands centres et de nouer des partenariats structurés avec des employeurs et institutions régionales. Ce maillage entre formation qualifiante, francisation et offres d'emploi en région représenterait un levier efficace pour atteindre les objectifs gouvernementaux de diversification géographique de l'immigration.

Ainsi, loin de constituer un frein, le réseau des CPNS pourrait devenir un acteur stratégique de la régionalisation, à condition de disposer des leviers réglementaires nécessaires pour permettre aux talents qu'il forme localement de s'établir et de contribuer pleinement au développement socioéconomique des régions du Québec.

**Recommandation 3 : Donner accès au permis de travail post-diplôme (PTPD) aux diplômés internationaux des CPNS** ayant complété avec succès un programme reconnu dans un secteur en pénurie de main-d'œuvre ou répondant à des besoins régionaux, et ayant obtenu un test officiel attestant de leur maîtrise du français, afin qu'ils puissent occuper un emploi qualifié dans leur domaine et, le cas échéant, présenter une demande de résidence permanente.

#### 4. Choix de scénarios pour l'immigration permanente

L'ACPNS soutient les efforts du gouvernement pour planifier l'immigration permanente selon des critères d'intégration, de francisation et de pertinence économique. Dans cette perspective, elle appuie le **scénario 2C** proposé dans le Cahier de consultation, qui prévoit des seuils plus élevés pour l'immigration permanente d'ici 2029. Ce scénario est le mieux adapté aux réalités démographiques et économiques du Québec. Selon les projections de l'Institut du Québec (2025), la population de la province atteindra 9,1 millions en 2025, mais le poids démographique du Québec dans la fédération canadienne continuera de décliner si les seuils d'immigration ne sont pas ajustés à la hausse. Déjà, en 2024, le Québec n'a accueilli que 12,3 % des immigrants au Canada, bien en deçà de son poids démographique national (22 %).

En parallèle, les données révèlent des écarts persistants sur le plan de l'intégration économique : en 2024, les immigrants très récents affichaient un taux de chômage de 11,3 %, contre 7,6 % pour l'ensemble des immigrants et 4,5 % pour la population native. Le taux de surqualification atteignait 48,5 %, une preuve claire de l'inadéquation entre les qualifications obtenues à l'étranger et les besoins du marché du travail québécois.

Les CPNS offrent justement une solution à ce défi structurel. En formant localement des talents à travers des programmes courts, professionnalisants et encadrés, notamment les AEC et les DEP, ces établissements contribuent activement à l'intégration économique rapide, durable et francophone des nouveaux arrivants. Ces programmes, accessibles à des profils diversifiés, permettent aussi de combler les besoins dans des secteurs stratégiques : santé, technologies, mécanique, services sociaux, administration, etc.

**Recommandation 4 : Adopter le scénario 2C** du « Document de consultation du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) », qui prévoit un ajustement progressif et modéré des seuils d'immigration permanente afin de tenir compte à la fois des besoins économiques (pénurie de main-d'œuvre, secteurs prioritaires, besoins régionaux) et de la capacité réelle d'accueil des services publics. Ce scénario se situe entre le statu quo et une hausse importante des seuils, offrant un équilibre entre intégration réussie et besoins du marché du travail.

*En valorisant davantage les parcours réalisés dans les CPNS, notamment en français, le gouvernement québécois se dote d'un outil efficace pour conjuguer immigration, francisation et développement économique.*

## 5. Conséquences des mesures récentes (2022-2025)

Les mesures adoptées par le gouvernement du Québec depuis 2022 ont eu des répercussions majeures sur l'ensemble du réseau des collèges privés non subventionnés (CPNS). La décision de restreindre l'accès au permis de travail post-diplôme (PTPD) pour les diplômés internationaux des CPNS, combinée à des plafonds de CAQ sans préavis et à une communication institutionnelle instable, a plongé plusieurs établissements dans une situation financière critique.

Selon les données compilées par l'ACPNS, certains CPNS ont vu leurs inscriptions internationales chuter de plus de 60 % en moins de deux ans. Cette baisse brutale s'est traduite par des pertes de revenus importantes, des annulations massives d'admissions en cours de session, et une mise à pied d'employés dans plusieurs établissements. À titre d'exemple, une institution qui accueillait en 2022 près de 1 200 étudiants internationaux dans des programmes d'AEC n'en comptait plus que 450 à la rentrée 2024. Cette perte d'effectifs a également fragilisé l'offre de services de soutien, de francisation et d'encadrement pédagogique.

Ces décisions ont aussi eu des impacts directs sur les étudiants. Privés du PTPD, plusieurs diplômés en DEP ou en AEC – pourtant formés en français dans des secteurs en pénurie – ont dû quitter le Québec, faute de mécanismes de transition vers la résidence permanente ou vers un permis de travail. Cette rupture dans le parcours d'intégration contrevient à l'objectif affiché par le gouvernement de retenir des talents qualifiés, francophones et formés localement.

L'approche uniforme appliquée en 2024 a ignoré les différences de qualité, d'encadrement, de pertinence sectorielle et de francisation entre les établissements. Elle a nui aux collèges privés non subventionnés sérieux et structurés, qui répondent pourtant à des besoins urgents du marché du travail québécois, notamment dans les métiers techniques, l'administration, la santé et les technologies.

**Recommandation 5 :** Assurer une gouvernance concertée avec un préavis minimal de 12 mois pour tout changement réglementaire, et une consultation systématique des CPNS.

## Conclusion

Le Québec est à un moment charnière de son histoire démographique, linguistique et économique. Pour relever les défis de la pénurie de main-d'œuvre, de l'intégration durable et de la francisation, il ne suffit pas de contrôler les volumes d'immigration : il faut aussi savoir sélectionner, former et retenir les talents dont notre société a besoin. Les collèges privés non subventionnés (CPNS) représentent une solution concrète et éprouvée pour y parvenir. Ancrés dans la réalité du marché du travail, ils offrent des formations courtes, qualifiantes et directement arrimées aux besoins des secteurs en tension, tout en intégrant la francisation au cœur de leurs parcours.

Ces établissements ne pèsent pas sur les finances publiques, mais contribuent activement à l'intégration sociale et professionnelle des nouveaux arrivants, en particulier dans les DEP et AEC, qui permettent une insertion rapide, durable et francophone dans le tissu économique du Québec. Pourtant, les politiques récentes – restrictions du permis de travail post-diplôme, plafonds de CAQ appliqués sans distinction qualitative, absence de prévisibilité réglementaire – ont fragilisé un réseau pourtant essentiel à notre capacité collective de former et de retenir la main-d'œuvre qualifiée.

Réformer la méthodologie d'attribution des quotas, protéger les formations stratégiques, rouvrir l'accès au PTPD et planifier sur la base de données fiables et transparentes ne sont pas de simples ajustements techniques : ce sont des choix de société. Des choix qui détermineront si le Québec se dote des moyens de ses ambitions économiques et linguistiques, ou s'il se prive de l'un de ses meilleurs leviers d'intégration.

En reconnaissant pleinement le rôle des CPNS et en leur donnant les conditions pour agir, le gouvernement ferait bien plus que soutenir un secteur d'éducation : il investirait dans l'avenir même du Québec, dans la vitalité du français, dans la prospérité de ses régions et dans la capacité d'accueil d'une immigration qui enrichit durablement notre société.

**Miser sur les collèges privés non subventionnés, c'est miser sur une immigration qualifiée, francophone et immédiatement opérationnelle, prête à bâtir avec nous le Québec de demain.**

Tableau récapitulatif des recommandations de l'ACPNS

RECOMMANDATIONS
<p><b>Recommandation 1 : Reconnaître les DEP et AEC offerts par les CPNS</b> comme étant directement alignés sur les visées d'emploi de la politique d'immigration, et les protéger dans les politiques de réduction du Programme d'études pour étudiants étrangers (PEE).</p>
<p><b>Recommandation 2 : Réformer la méthodologie d'attribution des quotas</b> pour la rendre prévisible, constante et transparente</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Baser les quotas sur des critères mesurables, vérifiables et audités</b> (taux d'inscription confirmé, conformité réglementaire, etc.).</li> <li>• <b>Limiter les quotas à la capacité d'accueil réelle</b> des établissements (NMEA).</li> <li>• <b>Exclure du calcul</b> les renouvellements de CAQ ainsi que les CAQ liés à un permis d'études refusé.</li> <li>• <b>Harmoniser les règles</b> entre le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et le ministère de l'Éducation (MEQ).</li> <li>• <b>Mettre en place un système de contrôle</b> inspiré du modèle fédéral, incluant la vérification des lettres d'admission.</li> <li>• <b>Fixer les quotas</b> pour une période minimale de deux ans afin de refléter les délais réels du recrutement international.</li> <li>• <b>Prévoir l'attribution</b> de places supplémentaires lorsqu'un programme additionnel est ajouté au permis d'un établissement.</li> </ul>
<p><b>Recommandation 3 : Donner accès au permis de travail post-diplôme (PTPD) aux diplômés internationaux des CPNS</b> ayant complété avec succès un programme reconnu dans un secteur en pénurie de main-d'œuvre ou répondant à des besoins régionaux, et ayant obtenu un test officiel attestant leur maîtrise du français, afin qu'ils puissent occuper un emploi qualifié dans leur domaine et, le cas échéant, présenter une demande de résidence permanente.</p>
<p><b>Recommandation 4 : Adopter le scénario 2C</b> du « Document de consultation du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) », qui prévoit un ajustement progressif et modéré des seuils d'immigration permanente afin de tenir compte à la fois des besoins économiques (pénurie de main-d'œuvre, secteurs prioritaires, besoins régionaux) et de la capacité réelle d'accueil des services publics. Ce scénario se situe entre le statu quo et une hausse importante des seuils, offrant un équilibre entre intégration réussie et besoins du marché du travail.</p>
<p><b>Recommandation 5 : Assurer une gouvernance concertée</b> avec un préavis minimal de 12 mois pour tout changement réglementaire, et une consultation systématique des CPNS</p>